

Compte-rendu de l'Assemblée plénière CDD – 24 mars 2025

1. Validation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2025

Présents :

- Quentin Dufour
- Loic Sou
- Martine Franque
- Stéphane François
- Marie-Christine Vickridge
- Anne-Laure Vervier
- Théo Silvagno
- Maud Lokpo
- Patricia Theriez
- Alberto Antunes
- Christia Palacios
- Jeanine Doussaint

Début de la séance à 20h10.

2. Point nichoirs

Supervision des nichoirs. Idée de faire un point sur le projet. Le groupe qui s'est formé sur le sujet s'est réuni une fois et ils ont pu avancer sur les points suivants :

- Création d'un formulaire web pour réaliser le relevé des observations.
- Un QR code valide et fonctionnel a été créé. Ils l'ont testé. Cela leur convient et semble tout à fait cohérent, fluide et pertinent. Mise en ligne prochainement.
- Création de panneaux d'information. Ils ont été préparés par la mairie. Quelques remarques ont été faites. La mairie espère que ces derniers seront mis en place dès cette saison
- Supervision des nichoirs entre mars et août. En ce moment, il commence à y avoir de l'activité dans les nichoirs. En termes de répartition de points de surveillance, tous les lieux n'ont pas été affectés - Parc Château Philippin. Cimetière. Pars de Flammarion. Pour les autres, il y a au minimum une personne. Il y faudrait une action de surveillance de 6 semaines. Grosse période mars-avril. Deuxième grosse période en juin-juillet. Une fois qu'on a vu qu'il y a de l'activité dans le nid, on a moins besoin de passer car normalement la nidification sera faite mais on ne sait jamais car parfois les nids peuvent être abandonnés en cours de route
- Recueil & analyse des données (en septembre). On verra selon l'ensemble des informations qui seront collectés tout au long de la saison.
- Publication d'un rapport annuel de suivi. A déterminer mais la commission a déjà réfléchi sur le sujet

Plusieurs propositions sont faites de modifications du formulaire mais Stéphane François précise que parfois il y a des soucis techniques avec google form.

3. Mobilité vélo

a) Retour sur les aménagements cyclables axe 1 :

Demande n°1 :

Proposition de supprimer la place en amont de l'insertion cyclable entre l'avenue Alexandre Dumas et la rue d'Enghien. L'espace permettant l'insertion cyclable est de 10 mètres depuis la place jusqu'à la bordure. Mais la visibilité pour les voitures peut être fortement impactée par les véhicules stationnés sur cette place.

☒ Il est proposé de la supprimer. Il faut juste vérifier qu'il n'y a pas de souci par rapport à la réglementation mais normalement cela devrait être bon.

Demande n°2 :

Proposition de supprimer la place en amont de l'insertion cyclable entre la rue Emile Zola et l'avenue Alexandre Dumas.

L'espace permettant l'insertion cyclable est de 7 mètres depuis la place jusqu'à la bordure. La ville va étudier les possibilités de configuration pour ce secteur. La mairie trouve dommage de retirer une installation prévue pour la sécurité, mais si c'est trop dangereux on retire.

Une conseillère propose de décaler la bordure. Un autre conseiller propose un marquage peinture. La mairie préfère l'idée de la peinture pour matérialiser la zone car moins dangereux et plus fiable.

Demande n°3 :

a) **Chaussée Jules César : comment on récupère piste cyclable rue d'Enghien ?**

Deux entrées permettent de rejoindre/sortir de la piste cyclable rue d'Enghien. Loïc a travaillé sur le sujet.

Carrefour avec beaucoup de problématiques :

- le réseau d'eau potable
- le réseau d'éclairage public souterrain
- le réseau d'eau pluvial
- le réseau d'eau usée
- des regards, bouches et avaloirs.

Proposition n°1 :

Suppression de la bordure séparatrice entre la piste cyclable et le carrefour.

Création d'une entrée avec mise à niveau.

Avantage : solution à faible coût. **Inconvénients :** L'angle d'insertion est sec.

Proposition n°2

Réduction de l'îlot à l'est du carrefour. Création d'une nouvelle entrée plus petite. Avantage : l'angle est plus important. Inconvénients : coûts.

Avantage : L'angle d'insertion est plus important. **Inconvénient :** Au regard des réseaux existants et de la réduction de l'îlot, les travaux engendreront des coûts plus élevés.

Proposition n°3 :

Création de deux traversées cyclistes au niveau des voies d'insertion sur le carrefour. Réduction de l'îlot rue Enghien. Création d'une nouvelle entrée vers la piste cyclable depuis la rue d'Enghien.

Avantage : l'angle d'insertion est plus important. **Inconvénients** : quatre traversées de voie pour les cyclistes pouvant être accidentogènes, une réduction de l'îlot et un travail sur les réseaux pouvant engendrer des coûts plus élevés.

La Mairie hésite entre la 1 et la 2. Une conseillère dit de faire attention à la taille du vélo. Rien n'est fixé. A suivre.

b) Intervention MDB

Mieux se Déplacer à Bicyclette (MDB) est la première association cycliste francilienne. Nous avons la conviction que le vélo est la solution pour se déplacer dans toute l'Île-de-France. Notre objectif : que chacun puisse utiliser son vélo de manière efficace, agréable et sécurisée. Que ce soit pour aller au travail, faire ses courses, rouler avec ses enfants ou encore pour se balader.

Aujourd'hui, l'association compte plus de 2500 adhérents à Paris et dans tous les départements franciliens grâce à notre réseau d'antennes locales.

Du local au régional, l'association agit au quotidien pour :

- **défendre la place du vélo et le développement d'aménagements cyclables de qualité** pensés par et pour les cyclistes, en dialoguant avec les élus mais aussi en manifestant quand cela devient nécessaire.
- **donner des conseils aux cyclistes et à tous ceux qui veulent se mettre au vélo** pour faciliter leurs déplacements, à travers nos actions de sensibilisation et notre permanence à la Maison du vélo à Paris.
- **apprendre** à tous à faire du vélo grâce à nos **vélo-écoles**, à **réparer** son vélo dans ses **ateliers**, à **protéger** son vélo contre le vol avec le **marquage Bicycode**, à **cartographier** en ligne les aménagements cyclables.

MDB fait un rappel au CDD des aspects réglementaires.

Il y a eu beaucoup d'évolutions en termes de réglementations – 10-12 évolutions. En 2012, beaucoup de réglementations ont été créées : les zones de rencontre. Les zones 30 que le maire a le droit de décider au sein de sa ville. Cédez le passage pour les cyclistes au feu. Double sens cyclable. L'amende pour stationnement très gênant (135€). En zone 30, le piéton peut traverser où il veut. Le SAS cycliste. Le cycliste qui peut se décaler où il veut sur la chaussée.

Constat : beaucoup d'automobilistes ne sont pas au courant.

Propositions du CDD :

Peut-être faudrait-il faire une communication qui récapitule ce qui a été fait en termes de réglementation dans un article sur Eaubonne Mag.

Un conseiller propose de le mettre également sur les panneaux lumineux de la ville pour ceux qui ne lisent pas le magazine.

Une conseillère propose également que ce soit également communiquer au niveau des écoles. Pour le périscolaire, une quarantaine d'enfants par exemple seront sensibilisés.

La Mairie propose de ne pas se limiter au niveau des supports. Notamment, dans le cadre de la sensibilisation des enfants au niveau des écoles et centres de loisirs. Dans le cadre du permis vélo, c'est

également proposé dans les écoles en classe. La Mairie aimerait que ce soit en situation réelle également.

Rappel de quelques règles :

- Double sens cyclable. Il faut le petit panneau sous le panneau sens interdit. La ville est en conformité sur le sujet. S'il n'y a pas de panneau, c'est donc qu'il y a un arrêté qui interdit le double sens cyclable.
- Les trottinettes électriques ne sont pas des vélos. Les trottinettes manuelles sont borderline. Il existe des vélos électriques où on ne pédale pas. Le souci c'est que la législation n'a pas évolué avec les technologies.

Remarques faites par certains conseillers :

- Une conseillère parle de la Rue des Calais. Elle dit que comme il n'y a pas de signalisation au sol. Comme le panneau est loin, il serait peut-être bien de remettre un deuxième panneau plus loin.
- Au niveau de la Rue Jean Jaurès, sur la question de déplacer le passage piéton, la Mairie a décidé d'élargir le passage pour piéton et de mettre une indication pour signifier qu'il s'agit d'une zone de rencontre
- La Mairie dit que c'est compliqué selon la taille de la rue pour sécuriser et fluidifier le passage pour les piétons.
- Rue Bel Air, une signalisation est bien mise pour dire que la zone est à 20. Bien clair.
- Il existe des nouveaux panneaux sous les feux tricolores représentant un feu jaune. Cela signifie que les vélos peuvent passer au feu en faisant attention.
- Devant l'impasse Madeleine, possibilité de tourner à droite ET à gauche sous conditions. Pour tourner à gauche, c'est possible s'il n'y a pas d'autres véhicules ou piétons.

Propositions faites par certains conseillers ainsi que la Mairie :

- Autre installation intéressante : les « trajectoires matérialisées (TMC) axiales (lignes droites et ronds-points).
- Proposition d'un tableau d'aide à la décision pour l'installation des aménagements cyclables selon la vitesse notamment.
- Il y a des villes qui ont proposé à leurs habitants des « codes de la rue ». On reprend alors toutes les notions de réglementations et leurs conditions d'application. Le document est très clair et ludique. D'autres sont plus sur le ton humoristique avec des dessins sous forme de gags.
- La mairie propose de Faire plus de communication pour mieux faire connaître les dispositifs. Elle va réfléchir au format, aux supports, aux contenus ... La mairie note également la proposition du « code de la rue ».

4. Point sur le projet de collecte des mégots

a) Genèse du projet et constat des élèves

Les lycéens fumeurs se massent sur le parvis du lycée, dans la rue Stéphane Proust. Aucun cendrier collecteur n'est à proximité, générant une pollution du site. Même si la cigarette électronique tend à remplacer le tabac, une prise de conscience des effets néfastes des mégots jetés au sol a été invitée par les élèves fumeurs eux-mêmes.

Le groupement des élèves éco-délégués et du Conseil pour la Vie Lycéenne œuvre depuis 2022 pour parvenir à une solution.

b) Prochaines étapes

Les éco-délégués souhaitent communiquer au sein de leur lycée sur leur projet en termes de contenu mais également en profiter pour apporter un message de prévention santé, environnement et valorisation.

Ils sont toutefois intéressés de collaborer avec le CDD sur l'aspect prévention (ils peuvent faire l'objet d'une communication à l'échelle de la ville, mais la promotion de leurs travaux n'est pas l'objectif principal).

Notre rôle serait donc des supports de communication destinés à l'information, la prévention et la prise de conscience de la population sur les méfaits des déchets liés au rejet des mégots sur la voie publique.

c) Les interrogations mises en avant par la Commission en charge du projet

- Le contenu (lequel ? Selon le support et le média utilisés)
- Les supports et types de média à utiliser
- Nos cibles éventuelles
- Les futurs aides et intervenants au projet (ex : service communication de la mairie, autres membres du CDD, M. Sou ...)
- Calendrier (quel est celui actuel de la mairie et de ce fait, nos échéances futures ? (y en-a-t'il un d'ailleurs?))

d) Propositions faites par le Conseil

Suite aux discussions, il est proposé de partager notre communication en deux axes :

- en quoi les mégots polluent et impact pollution de ces mêmes mégots si on les jette sur la voirie.
- Comment on les réutilise et devenir des mégots. Utilité de les mettre dans un collecteur.

Le contenu : le CDD serait chargé de préparer un support de communication de prévention liée à l'environnement, la mairie sur un support de prévention lié à la santé.

Les supports : les mêmes que pour les perchoirs. La commission chargée du projet doit travailler sur des propositions de communication.

Les cibles : toutes susceptibles d'être concernées par les nuisances liées à la cigarette.

Après concertation avec les services municipaux et les élus, il a été décidé de ne pas cibler les entrées des écoles pour l'implantation de cendrier.

Le calendrier : il faudra juste que la communication sur le recyclage des mégots s'enchaîne bien avec les autres projets.

Une réflexion est en cours sur la mise en place de l'interdiction de fumer aux abords des écoles qui pourrait être accompagnée d'une signalétique spécifique.

Ainsi, par rapport au listing présenté lors de la précédente plénière, il est proposé de déplacer les cinq cendriers initialement prévus aux abords des écoles aux emplacements suivants :

- Un supplémentaire à la gare, côté rue des Callais ;
- Un à l'entrée de l'hôpital côté rue de Saint-Prix ;
- Deux supplémentaires aux abords du marché ;
- Un sur la contre-allée rue Gabriel Péri, entre la place des Tilleuls et le lavoir.

5. Prochaines étapes

Les communications sur les différents projets sur lesquels nous avons discutées au cours de la plénière sont à travailler ces prochaines semaines ensemble mais les différents projets ont bien avancé. La mairie précise qu'il faudra toutefois voir l'enchaînement des communications entre les différents projets du CDD pour Eaubonne Mag- nichoirs, mégots, mobilité, ilots de fraîcheur ... pour qu'elles ne se chevauchent pas.

Les plénières suivantes seront :

- Les prochaines plénière se tiendra le 19 mai à la salle des Fêtes de 20h à 23h.
- Les plénières suivantes seront : le 15 septembre et le 8 décembre.

Fin de la séance : 22h20.

Liste d'émargement			
Sexe	Nom	Prénom	Présence réunion CDD 24/03/25
Madame	Thienot	Hoï-Yan	Non
Madame	Belladonna	Ines	Non
Madame	Devred	Violette	Non
Madame	Arroum / AIT KACI	Lylia	Non
Madame	Palacios	Christia	Non
Monsieur	Weil	Arnaud	Non
Madame	Lokpo	Maud	Oui
Madame	Bigaux	Joëlle	Non
Madame	Theriez	Patricia	Oui
Madame	Alix	Nicole	Non
Madame	Vickridge	Marie-Christine	Oui
Madame	Franque	Martine	Oui
Madame	Vervier	Anne-Laure	Oui
Madame	Doussaint	Jeannine	Oui
Madame	Skrzek Falaize	Dominique	Non
Monsieur	Antunes	Alberto	Oui
Monsieur	Dos Santos	João Carlos	Non
Monsieur	Caillard	Patrice	Non
Monsieur	Le Magueresse	Vincent	Non
Monsieur	François	Stéphane	Oui
Monsieur	Lay	Vincent	Non
Monsieur	Fenyi	Nicolas	Non
Monsieur	Schneider	Romain	Non
Monsieur	Hauchecorne	Jérôme	Non
Monsieur	Le lay	Stéphane	Non
Monsieur	Ikosso Lokotongo	Thaddée	Non
Monsieur	Morizot	Christophe	Non
Monsieur	Da Mota	Ramiro	Oui
Monsieur	Vanjak	Christian	Non
Monsieur	Pelin	Henri	Non
Monsieur	Legendre	Frédéric	Non
Monsieur	Silvagno	Théo	Oui
Monsieur	Dumazet	Daniel	Non